

Informations officielles

Editorial

Défi budgétaire 2021

Débuter la législature avec une menace référendaire portant sur l'adaptation du coefficient fiscal paraît peu confortable pour la nouvelle équipe de conseillers communaux. Qu'en est-il?

En décembre, le Conseil général validait à une large majorité un budget 2021 déficitaire de CHF 2,1 millions. La Commission de gestion et des finances soulignait qu'environ 70 mesures d'économies ont été étudiées au cours des dernières années. Pour chacune, des réponses chiffrées, motivées, circonstanciées ont été apportées. Leur mise en œuvre fut même douloureuse, puisque touchant aux prestations à la population. Ainsi, en toute connaissance de cause, les élus ont opté pour une solution impopulaire, mais responsable: le relèvement du taux fiscal des personnes

De toute évidence, les membres de l'Exécutif ne comptent pas sur cette seule mesure. Ils poursuivent le travail de chasse aux coûts ainsi que celui du renforcement des synergies entre dicastères, avec pour but ultime la recherche d'efficience organisationnelle.

Reste un sujet de préoccupation majeure: le maintien des infrastructures. Les règles de frein à l'endettement consistent à limiter l'emprunt pour l'ensemble des investissements. Il faut donc financer ces derniers à l'aide des revenus de la Commune.

Les infrastructures communales, écoles, installations sportives, réservoirs d'eau, STEP, etc. atteignent un montant estimé à CHF 250 millions. Il faudrait donc investir CHF 12 millions par an pour assurer le maintien de la valeur du patrimoine. Avec CHF 6,8 millions prévus à cet effet, le budget n'atteint pas le strict nécessaire. Il se crée ainsi une dette infrastructurelle à charge de la génération à venir.

En conclusion, le Conseil communal relève avec détermination le défi de l'équilibre budgétaire. Il considère que travailler de manière inconfortable fait partie de la mission pour laquelle ses membres se sont engagés. Il se réjouit d'intensifier toute action susceptible de renforcer le positionnement cantonal stratégique de Val-de-Ruz, soit celui de l'écorégion.

Conseil communal

Séance du 14 décembre 2020

Lors de sa dernière séance, le Conseil général a pris les décisions

Objet	Pour	Contre	Abst.
Modification du coefficient fiscal: acceptée	29	8	0
Budget 2021: accepté, avec amendements	30	7	О
Plan financier et des tâches 2022-2024: pris en considération	33	4	0
Règlement des fonds communaux: accepté	A l'unanimité		
Renouvellement du contrat liant la Com- mune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022 à 2031: accepté	A l'unanimité		
Renouvellement du prêt sans intérêts de CHF 100'000 à la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières: accepté	A l'unanimité		
Octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier: accepté	36	О	I
Modification du règlement de police: acceptée, avec amendements	A l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'600'000 pour le réaménagement du tronçon Cernier-Fontainemelon: acceptée	32	I	4
Postulat PO20.002 - Pas de limitation à 30km/h sur un axe principal: accepté	20	15	2
Demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable: acceptée	26	7	4
Demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement: acceptée	28	4	4
Réponse à la motion M19.005 «Un toit pour tous»: classement accepté	35	0	I
M20.002 Motion populaire «Suppression des passages pour piétons»: refusée	15	16	6

Nouveau Conseil comunal



Photo: patriceschreyer.com.

De gauche à droite: Jean-Claude Brechbühler, Daniel Geiser, François Cuche (président), Yvan Ryser et Roby Tschopp (vice-président).

Un joker pour l'hiver

Malgré une offre de transports publics qui permet de rejoindre les lieux de loisirs hivernaux, le besoin d'une voiture peut se faire ressentir. Pensez à l'autopartage. Un break à quatre roues motrices, par exemple? C'est précisément le véhicule proposé par Mobility à la gare des Geneveys-sur-Coffrane. Ou alors un véhicule électrique à la pointe du progrès, disponible à Cernier.

Des solutions flexibles pour la population de Val-de-Ruz, utilisables avec et sans abonnement.

Informations détaillées: www.mobility.ch.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en janvier 2021:

Noces d'or (50 ans)

- Geissler Helga et François, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- · Parnenzini Annaliese et Alfonso, à Fontainemelon.

90 ans

- Colomb René, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Trolliet Jean-Pierre, à Fontaines.

Mise au concours

La Commune recherche:

- I concierge d'immeubles (F/H), à 100%, dès le Ier mars 2021:
- I collaborateur administratif (F/H), à 80%, dès le 1er avril 2021.

Pour l'été 2021, les postes d'apprentissage suivants sont mis au concours:

- 3 places d'assistant socio-éducatif (F/H);
- I place de forestier-bûcheron (F/H).

Consultez le site internet communal pour plus de détails et n'hésitez pas à transmettre votre dossier complet de candidature, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats à l'administration des ressources humaines par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Bus et neige, le duo A vos agendas gagnant

La population vaudruzienne dispose désormais de deux atouts pour profiter sans complications d'une saison hivernale exceptionnelle.

Le SnowBUS (ligne 425) dessert les sites du Crêt-du-Puy et des Bugnenets-Savagnières depuis la place Pury, la gare de Neuchâtel et la Côtière. Jusqu'au 31 mars 2021, les mercredis, samedis et dimanches, ainsi que les jours de vacances scolaires, les courses ont lieu lorsque les grands téléskis sont ouverts. Le site internet www.chasseral-snow.ch renseigne à ce sujet.

Le Nordic'BUS relie Cernier à La Vue-des-Alpes, en desservant la gare des Hauts-Geneveys. Le trajet est effectué quel que soit l'enneigement les samedis, dimanches et jours de vacances scolaires jusqu'au 7 mars 2021.

Les deux services sont proposés au prix forfaitaire de CHF 7 l'aller-retour; l'abonnement Onde verte du secteur concerné est reconnu.

Horaires et informations détaillées sur le site de transN: www.transn.ch.

La population est cordialement invitée à venir partager et échanger avec le Conseil communal nouvellement nommé durant les traditionnels Cafés vaudruziens organisés quatre fois l'an, pour autant que les mesures sanitaires le permettent.

En 2021, les dates retenues sont le mercredi 10 mars, le lundi 17 mai, le jeudi 2 septembre et le mercredi 17 novembre. Ces rencontres se tiendront en soirée dans un établissement public, à l'exception de l'édition du 17 mai 2021 qui se déroulera de 11h00 à 12h00 lors de la foire de Dombresson.

Nouveauté: un thème accompagnera ces rencontres. Les détails de ces rendez-vous seront publiés dans ces pages officielles ultérieurement.



Le chiffre du mois

En kilos, cela représente la quantité de bouteilles en PET collectées par PET-Recycling Schweiz dans tous les collèges du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR), ce qui a permis les économies précieuses de 1,2 tonne de gaz à effet de serre et 382 litres de pétrole. Le Conseil communal salue la conscience écologique des écoliers du CSVR et les remercie de leur participation à cet excellent résultat.

Délais référendaires

Le Conseil d'Etat a décidé, le 18 novembre 2020, la suspension des délais légaux et des collectes de signatures en raison de la pandémie de Covid-19. Les objets votés par le Conseil général le 14 décembre dernier n'y font pas exception en cas de référendum. Toute récolte de signatures est donc interdite jusqu'à la prononciation de la fin de la situation extraordinaire sur le plan cantonal.

www.val-de-ruz.ch

Nouvelles mesures

Commerces et restauration

Les commerces ne vendant pas de biens de consommation courante ainsi que les marchés ont fermé.

- retraits sur place de marchandises commandées;
- pharmacies, drogueries, magasins vendant des moyens auxiliaires médicaux (opticiens, appareils auditifs):
- opérateurs de télécommunication;
- magasins de réparation, d'entretien, de bricolage et de jardinage (blanchisseries, serrureries, garages, etc.);
- magasins de fleurs;
- stations-services.

Les commerces et établissements qui offrent des services au public demeurent fermés entre 19h00 et o6hoo ainsi que le dimanche (postes, banques, coiffeurs, etc.). La mesure est en revanche levée pour les magasins, kiosques et stations-services.

Rassemblements

Les rassemblements publics ou privés, y compris dans le cercle familial, à l'intérieur comme à l'extérieur, réunissant au maximum cinq personnes, sont autorisés, enfants inclus-

Manifestations

Les manifestations sont toujours interdites, à l'exception des offices religieux, des funérailles, des manifestations politiques et assemblées législatives.

Sur le lieu de travail

Les employeurs sont tenus de mettre en place le télétravail, obligatoire, pour autant que la nature des activités le permette et que cela soit possible. Si sa mise en place n'est pas ou que partiellement possible, le port du masque est obligatoire dans les locaux occupés par plus d'une personne.

L'employeur est également tenu de protéger, à l'aide de mesures spécifiques, les personnes vulnérables (droit au télétravail ou protection équivalente, congé payé lorsque leur profession ne permet pas d'appliquer les dispositions de protection).

Sports, loisirs, culture

La fermeture des restaurants, des musées, des ludothèques, des salles de spectacles, de concert et de cinéma, des centres sportifs, des fitness, des piscines et wellness, du jardin botanique et des zoos est prolongée jusqu'à fin février 2021. Les bibliothèques, quant à elles, peuvent rester ouvertes moyennant la fermeture de leurs salles de lecture.

Les activités sportives sont autorisées en groupe de 10 personnes jusqu'à 16 ans. L'entraînement sportif à l'intérieur



et les sports de contact restent interdits pour les personnes âgées de plus de 16

Les activités culturelles sont permises en groupe de cinq personnes au maximum, à l'exception des enfants de moins de 12 ans, pour lesquels la limite est fixée à 10 participants au total.

Les domaines skiables peuvent rester ouverts, en respectant les plans de protection.

Etat au 15 janvier 2021

